Réf. : **2025-01-D-72-fr-3**
Orig : EN

Plan Annuel 2025 du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes

Approuvé par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes lors de sa réunion à Nicosie (Chypre) le 09, 10 et 11 Avril 2025

Comité budgétaire Réunion des 11e et 12e mars 2025 <u>Proposition :</u> Le Comité budgétaire est invité à donner son avis sur la proposition de plan annuel 2025 du Bureau du Secrétaire général contenant des objectifs en matière de pédagogie, de ressources humaines, de finances, de comptabilité et d'administration garantissant la mise en œuvre du plan pluriannuel 2025-29. <u>Avis :</u> Le comité budgétaire a exprimé un avis positif sur le plan annuel 2025 pour le BSG.	Réf.: 2025-01-D-72-fr-1
Conseil des gouverneurs Réunion des 09, 10 et 11 avril 2025 <u>Proposition :</u> Le Conseil Supérieur est invité à approuver la proposition de plan annuel 2025 du Bureau du Secrétaire général contenant des objectifs en matière de pédagogie, de ressources humaines, de finances, de comptabilité et d'administration garantissant la mise en œuvre du plan pluriannuel 2025-29. <u>Résultat :</u> Le Conseil supérieur a approuvé la proposition de Plan annuel 2025 du Bureau du Secrétaire général, qui fixe des objectifs en matière de Pédagogie, de Ressources humaines, de Finances, de Comptabilité et d'Administration garantissant la mise en œuvre de la proposition de Plan Pluriannuel 2025-2029.	Réf.: 2025-01-D-72-fr-2

Table des matières

Plan Annuel 2025 du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes 1

I. Déclaration de mission 4

II. Introduction 4

III. Aperçu des objectifs 2025 6

IV. Objectifs 2025 - Principales étapes et résultats attendus 8

1. Objectifs liés aux domaines d'action 8

2. Objectifs pédagogiques 13

2.1.1 Objectifs pédagogiques communs avec les écoles 16

3. Administration 21

3.1. Objectifs des différentes unités 21

3.2. Objectifs financiers et administratifs communs 27

I. Déclaration de mission[1]

Le système des écoles européennes s'efforce d'offrir à ses élèves un enseignement multilingue inclusif de haute qualité.

Les écoles européennes visent à créer un environnement d'apprentissage dynamique, où les élèves peuvent s'épanouir sur le plan académique, social et personnel. Les élèves acquièrent les compétences, les connaissances et les valeurs nécessaires pour réussir dans un monde globalisé. L'identité européenne, la citoyenneté et la compréhension mutuelle sont encouragées afin de promouvoir l'intégration et la coopération européennes. Le système des écoles européennes est unique en ce qu'il utilise toutes les langues officielles de l'Union européenne comme moyen d'enseignement et crée un environnement plurilingue pour les élèves. Les élèves sont inscrits dans des sections linguistiques et accèdent au programme par le biais de leur langue dominante. Les élèves apprennent au moins deux et jusqu'à quatre langues étrangères. Le programme scolaire met également l'accent sur l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE), certaines matières étant enseignées dans leur deuxième langue (première langue étrangère, L2). Les écoles européennes incarnent une philosophie éducative holistique et inclusive qui favorise un environnement d'apprentissage enrichissant et diversifié. Les élèves ont accès à un enseignement de haute qualité qui leur permet de réaliser pleinement leur potentiel, indépendamment de leur origine ou de leurs capacités. Ce processus continu vise à offrir une éducation de qualité pour tous, tout en respectant la diversité et les différents besoins, capacités, caractéristiques et attentes d'apprentissage des élèves et des communautés. Le système des écoles européennes vise à créer un environnement d'apprentissage où tous les apprenants sont valorisés, soutenus et préparés à contribuer de manière significative à la société.

II. Introduction

Basé sur le nouveau plan pluriannuel 2025-2029 (PMA, doc. 2025-01-D-46-fr-1), ce plan vise à assurer la mise en œuvre continue des objectifs définis dans les domaines d'intervention ainsi que dans les différentes unités.

Il est important de noter que ces priorités et objectifs s'ajoutent au travail continu et permanent de chaque unité. En ce qui concerne le plan d'action 2025-2029, conçu pour cinq ans, seuls les priorités et objectifs pour lesquels des progrès importants seront constatés au cours de l'année sont présentés dans ce

[1] Le chapitre sur la mission sera mis à jour après l'approbation finale de la nouvelle mission et de la nouvelle vision du SE en avril 2025.

plan. Pour les autres sujets, le travail peut commencer et se poursuivre pendant un certain temps avant qu'un résultat visible ne soit attendu. Comme ces dernières années, et pour que les plans restent gérables, les objectifs annuels en matière de TIC sont définis et décrits plus en détail dans le document "*Annual ICT Report 2024 and ICT Plan for 2025"* (doc. 2025-01-D-69-fr-1).

III. Aperçu des objectifs 2025

Zone	Objectif	Page
Objectifs dans les 6 domaines d'action		
Objectif spécifique 1	Domaine d'action 1 : Mise en œuvre du plan d'action - Réflexion sur l'avenir du système des écoles européennes	8
Objectif spécifique 2	Domaine d'action 1 : Réviser et améliorer la gouvernance du SE	9
Objectif spécifique 3	Domaine d'action 2 : Favoriser les échanges et la participation aux programmes d'échange	10
Objectif spécifique 4	Domaine d'action 3 : Amélioration du bien-être des élèves et du personnel : Améliorer le système actuel de bien-être des élèves	10
Objectif spécifique 5	Domaine d'action 4 : Développer une approche globale du développement durable à l'école	11
Objectif spécifique 6	Domaine d'action 5 : Amélioration du développement professionnel continu avec l'ES	12
Objectifs pédagogiques		
Pédagogie - Objectif spécifique 1	Mettre en œuvre des innovations en matière de programmes d'études	13
Pédagogie - Objectif spécifique 2	Améliorer les processus de collecte de données existants	13
Pédagogie - Objectif spécifique 3	Promouvoir des approches flexibles pour répondre aux divers besoins des élèves	14
Pédagogie - Objectif spécifique 4	Baccalauréat européen : Mettre en œuvre et développer le rôle de l'examinateur en chef	15
Pédagogie - Objectif spécifique 5	EEA : Améliorer la qualité du processus d'accréditation et d'audit	15
Commun avec les écoles		
Pédagogie année scolaire 2024-25	Mise en œuvre de 8 compétences clés dans la planification pédagogique - suite (années scolaires 2023-24 et 2024-25)	16
Pédagogie année scolaire 2024-25	PISA pour les écoles - suite de la phase 2 (années scolaires 2023-24 et 2024-25)	17
Pédagogie année scolaire 2024-25	Mise en œuvre des décisions du Conseil supérieur sur les changements de programme (années scolaires 2023-2024 et 2024-25)	17

Pédagogie année scolaire 2024-25	Mise en œuvre des recommandations restantes du rapport d'évaluation sur le soutien éducatif et mise en œuvre du plan d'action sur le soutien éducatif et l'éducation inclusive	18
Pédagogie année scolaire 2025-26	Organisation des cours Incluant les élèves ISA	19
Pédagogie année scolaire 2025-26	Mise en œuvre des changements récents en matière d'évaluation et d'autres exigences réglementaires	20
Administration		
Objectifs des différentes unités		
RH - Objectif spécifique 1	Accroître l'attrait du système scolaire européen pour le personnel	21
RH - Objectif spécifique 2	Simplification : Mise en place d'une plateforme RH (>1 an)	22
TIC/CA - Objectif spécifique 3	Remplacement de SMS	23
Finances - Objectif spécifique 4	Simplification : Mise en œuvre des mesures approuvées par le sous-groupe de travail "Budget" (>1 an)	23
Finances - Objectif spécifique 5	Améliorer les politiques et procédures relatives aux données financières de référence	24
Finances - Objectif spécifique 6	Développement d'un nouveau cadre de contrôle interne basé sur le cadre COSO largement reconnu	25
Finances - Objectif spécifique 7	Avancer vers un marché public plus écologique	25
Finances - Objectif spécifique 8	Finalisation du processus de révision du règlement financier et des modifications connexes des autres règles et procédures financières	26
Commun avec les écoles		
TIC - Objectif spécifique 1	Mettre en œuvre les recommandations de l'audit de la gouvernance informatique	27
Conformité législative - Objectif spécifique 2	Renforcer la responsabilité du GDPR et mettre en œuvre la loi européenne sur l'IA	28

IV. Objectifs 2025 - Principales étapes et résultats attendus

1. Objectifs liés aux domaines d'action

Objectif spécifique 1	**Domaine d'action 1 : Mise en œuvre du plan d'action - Réflexion sur l'avenir du système des écoles européennes**
Qui ?	**Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Coordinateur exécutif, Chef d'unité Comptabilité, Chef d'unité Développement Pédagogique**
Principales étapes	- Finaliser et approuver le document Mission et vision du système scolaire européen (ES Task Force) - Présentation d'une proposition d'actualisation et de révision des frais de scolarité pour les catégories 2 et 3 (groupe de travail sur les frais de scolarité). - Proposition de tableau visant à revoir les compétences de la commission des plaintes et à analyser la possibilité de placer un médiateur indépendant (groupe de travail sur la protection juridique) Pour d'autres thèmes du plan d'action, voir également - Objectifs des différentes unités : RH - Objectifs pédagogiques, tels que la participation aux groupes de travail européens et les priorités pour les écoles européennes agréées
Résultat(s) attendu(s)	➢ Mise en œuvre *du plan d'action : Réflexion sur l'avenir du système des écoles européennes* selon le calendrier prévu ➢ Une mission et une vision actualisées pour le SE ➢ Résultats visibles, en particulier avec les propositions approuvées dans les domaines des frais de scolarité et des ressources humaines
Documents de référence	2024-01-D-30-fr-4 : Plan d'action : Réflexion sur l'avenir du système des écoles européennes

Objectif spécifique 2	**<u>Domaine d'action 1 : Réviser et améliorer la gouvernance du SE</u>** a) <u>Amélioration de la gouvernance en matière de pédagogie</u> b) <u>Révision de la gouvernance en matière de ressources humaines</u> c) <u>Renforcement de la gouvernance informatique</u>
Qui ?	**Secrétaire général, secrétaire général adjoint, chef de l'unité Développement pédagogique, chef de l'unité Informatique et Statistiques**

Principales étapes	a) <u>Amélioration de la gouvernance en matière de pédagogie</u>
	- Audit de l'IAS sur les dispositions en matière de gouvernance dans le domaine de la pédagogie :
	  ○ Soutien et contribution à l'audit de l'IAS sur les dispositions en matière de gouvernance dans le domaine de la pédagogie
	  ○ Après réception du rapport d'audit final (prévu pour l'été 2025), élaboration d'un plan d'action
	- Simplification des réunions du conseil d'administration :
	  ○ Évaluation des changements proposés pour les réunions pédagogiques de février 2025
	  ○ Préparation d'idées supplémentaires pour améliorer l'efficacité des réunions pédagogiques
	b) <u>Révision de la gouvernance en matière de ressources humaines</u>
	- Dépôt d'une proposition visant à revoir les compétences de la commission des plaintes (GT Protection juridique)
	- Analyser la possibilité de mettre en place un médiateur indépendant pour les écoles européennes (groupe de travail sur la protection juridique)
	- Voir les priorités de l'unité RH
	c) <u>Renforcement de la gouvernance informatique</u>
	- Avancer dans la mise en œuvre des recommandations de l'IAS selon le calendrier prévu

Résultat(s) attendu(s)	➢ Plan d'action pour améliorer la gouvernance en matière de pédagogie défini ➢ Mise en œuvre/décision sur les recommandations du plan d'action à la résolution du PE ➢ Mise en œuvre des recommandations de l'IAS sur la gouvernance informatique
Documents de référence	- 2022-10-D-33-3 : Plan d'audit interne stratégique 2023-2025 et prolongation du mandat de l'IAS - 2022-10-D-33-3 : Présentation PowerPoint du Scoping Memorandum dans le JBI et le JTC - 2024-01-D-30-fr-4 : Plan d'action : Réflexion sur l'avenir du système des écoles européennes

	- IAS.B.1/MK/JM/CB/MB/emg : Rapport d'audit final sur la gouvernance informatique dans les écoles européennes

Objectif spécifique 3	**<u>Domaine d'action 2 : Favoriser les échanges et la participation aux programmes d'échange</u>**
Qui ?	**Secrétaire général adjoint, chef de l'unité Développement pédagogique, coordinateur du soutien pédagogique**
Principales étapes	<u>Participation à des projets européens :</u> - Erasmus Plus : Mobilité pour les membres du personnel du BSG dans le but de développer les compétences du BSG par le biais d'une formation ou d'une observation au poste de travail. - Académie des enseignants : La ré-application du maintien des partenariats initiaux - Jean Monnet : Préparer la candidature pour un projet et développer des ressources pour enseigner l'Europe au cycle primaire - Poursuivre la participation à Erasmus Maris <u>Collaboration avec la DG EAC :</u> - Participer et collaborer aux réunions régulières du groupe de travail organisées par la DG
Résultat(s) attendu(s)	➢ Accroître les connaissances au sein du SE et la visibilité du SE dans l'espace européen de l'éducation ➢ Partage et échange de bonnes pratiques
Documents de référence	s/o

Objectif spécifique 4	**<u>Domaine d'action 3 : Amélioration du bien-être des élèves et du personnel : Améliorer le système actuel de bien-être des élèves</u>**
Qui ?	**Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Chef d'unité Développement pédagogique, Coordinateur du soutien pédagogique, Chef d'unité BAC**
Principales étapes	- Poursuivre la supervision, la mise en œuvre et le soutien du cadre du SE sur le bien-être - Veiller à ce que toutes les écoles appliquent le ratio approuvé de psychologues et d'élèves - Réactivation du groupe de travail sur le bien-être dans le but de lancer la discussion sur les équipes de soins et les soins pastoraux.

	- Structures de gestion - révision des structures d'encadrement intermédiaire et des ressources allouées, par exemple par rapport aux systèmes locaux - Priorité italienne : Suivi de l'enquête sur le cadre de carrière des enseignants, projet de document "Cadre de carrière des enseignants" - Priorité chypriote : Suivi d'une enquête sur le bien-être des enseignants, rédaction d'un rapport et élaboration de propositions d'amélioration du cadre du SE
Résultat(s) attendu(s)	➢ Cadre d'action pour le bien-être des élèves des écoles européennes mis en œuvre dans toutes les écoles ➢ Amélioration de l'aide au niveau de l'école, sur base de la nouvelle politique d'encadrement en la matière ➢ Gouvernance plus efficace au niveau des écoles, avec rôle plus actif du « middle management » des écoles
Documents de référence	- 2022-04-M-3-fr-1 : Décision du Conseil supérieur lors de sa réunion des 6, 7 et 8 avril 2022 concernant le "Cadre d'action pour le bien-être des élèves des écoles européennes" (document 2022-01-D-6-fr-2) - 2025-01-D-60-fr-1 : Note sur l'élaboration d'une proposition de cadre de carrière pour les enseignants - 2024-09-D-81-fr-5 : Priorités de la présidence chypriote des écoles européennes 2024-2025

Objectif spécifique 5	**Domaine d'action 4 : Développer une approche globale du développement durable à l'école**
Qui ?	**Chef d'unité Développement pédagogique**
Principales étapes	- Création d'un poste d'expert pédagogique détaché pour développer l'approche ES de la durabilité - Préparer un cadre pour l'approche scolaire globale (ASG) du développement durable en collaboration avec le groupe de travail sur l'éducation au développement durable, en s'appuyant sur les résultats de la priorité 3 de la présidence chypriote (cadre ASG et programme de mentorat avec les écoles de Chypre).
Résultat(s) attendu(s)	➢ (Projet) Définition de l'ASO
Documents de référence	- 2024-09-D-81-fr-5 : Priorités de la présidence chypriote des Ecoles européennes 2024-2025 - 2022-04-M-3-fr-1 Décision du Conseil supérieur lors de sa réunion des 6, 7 et 8 avril 2022 concernant le « Cadre de politique de

	bien-être des élèves des Écoles européennes » (document 2022-01-D-6-fr-2)

Objectif spécifique 6	**<u>Domaine d'action 5 : Amélioration du développement professionnel continu avec l'ES</u>**
Qui ?	**Secrétaire général adjoint, chef de l'unité Développement pédagogique**
Principales étapes	- Lancement de la plateforme de DPC en ligne - Organisation de la formation du personnel d'encadrement - Organisation et suivi du Forum des enseignants à Chypre - Actions ciblées pour les conseillers pédagogiques et les coordinateurs du soutien pédagogique - Relance de l'appel d'offres avec négociations pour les fournisseurs de contenu en ligne - Finalisation du cadre de carrière des enseignants
Résultat(s) attendu(s)	➢ Lancement et utilisation de la plateforme de DPC ➢ La formation à la gestion et le forum des enseignants ont été menés à bien ➢ Amélioration du contenu de la formation pour la plateforme CPD ➢ Adoption du cadre de carrière des enseignants
Documents de référence	- s/o

2. Objectifs pédagogiques

Objectif spécifique 1	**Mettre en œuvre des innovations en matière de programmes d'études**
Qui ?	**Chef d'unité Développement pédagogique**
Principales étapes	- Organisation de groupes de travail focalisés sur la révision du programme d'études primaire et du Programme cadre de référence des cours au niveau du système - Révision des programmes d'études suivant leur cycle de 10 ans - Finaliser les nouveaux programmes d'études pour les TIC 4 périodes (S6 and S7) - Elaboration d'une proposition de programmes d'études harmonisés en L1 pour le cycle secondaire
Résultat(s) attendu(s)	➢ Cadre conceptuel développé et meilleures pratiques documentées dans le domaine du cadre de référence des cours au travers des systèmes d'éducation dans l'UE ➢ Programmes révisés dans les cycles primaire et secondaire ➢ Nouveaux programmes pour les TIC 4 périodes (S6-S7) ➢ Proposition de programmes d'études en L1 pour le cycle secondaire finalisés
Documents de référence	- 2025-01-D-40-fr-1 : Proposition de nouvelles procédures relatives à la rédaction d'un nouveau programme ou au renouvellement d'un programme existant au sein du système des Écoles européennes - 2024-09-D-80-fr-2 : Contrôle assurance qualité avant l'approbation d'un programme aux Écoles européennes - 2025-01-D-58-fr-2 : Plan de révision du Programme du cycle primaire - Développement du Programme cadre de référence

Objectif spécifique 2	**Améliorer les processus de collecte de données existants**
Qui ?	**Chef d'unité Développement pédagogique**
Principales étapes	- Après la mise en place d'un nouvel outil de Business Intelligence, avec le soutien d'un analyste de données : ○ Améliorer les rapports sur les taux de redoublement et les échecs des sujets, avec une analyse statistique plus

	approfondie ○ Étudier plus avant les résultats d'apprentissage spécifiques (c'est-à-dire les résultats du bac des périodes 3 et 5 en mathématiques) et les facteurs d'influence. ○ Aider le SE et les écoles accréditées à fournir des données statistiques précises et actualisées ○ Développement avec les recommandations spécifiques du SE et des écoles accréditées sur la manière d'utiliser les données pour le suivi et les décisions au niveau de l'école.
Résultat(s) attendu(s)	➢ Amélioration des rapports dans certains rapports pédagogiques ➢ Nouveaux rapports thématiques élaborés ➢ Réunions avec la direction de l'école organisées pour améliorer la collecte et la communication des données, ainsi que les décisions prises au niveau de l'école.
Documents de référence	- 2024-09-D-43-fr-2 : Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les écoles européennes 2023-2024

Objectif spécifique 3	**<u>Promouvoir des approches flexibles pour répondre aux divers besoins des élèves</u>** a) Flexibilité du programme d'études pour les élèves ayant des besoins particuliers b) Renforcer la reconnaissance des certificats alternatifs
Qui ?	**Coordinateur du soutien éducatif et de l'éducation inclusive**
Principales étapes	a. Flexibilité du programme d'études pour les élèves ayant des besoins particuliers ○ Préparer une proposition pour le BOG (décembre 2025) b. Établir la structure des certificats alternatifs ○ Travailler avec certains États membres pour définir le contenu des certificats alternatifs ○ Préparer un modèle et en discuter avec les États membres sélectionnés
Résultat(s) attendu(s)	➢ Proposition approuvée par le Conseil supérieur ➢ Faire compléter la structure d'un certificat alternatif

Documents de référence	- 2012-05-D-14-fr-10 : Politique de soutien éducatif dans les écoles européennes - 2012-05-D-15-fr-13 Offre de soutien éducatif et d'éducation inclusive dans les Ecoles européennes - 2018-12-D-34-fr-5 : Plan d'action pour le soutien éducatif et l'éducation inclusive

Objectif spécifique 4	**Baccalauréat européen : Mettre en œuvre et développer le rôle de l'examinateur en chef**
Qui ?	**Chef d'unité Baccalauréat européen**
Principales étapes	- Introduire le rôle de l'examinateur en chef lors de la session du BAC 2025 - Examen et analyse après la première mise en œuvre - Si nécessaire, proposer des changements et développer davantage le rôle pour les prochaines sessions
Résultat(s) attendu(s)	➢ Mise en place de l'examinateur en chef pour un nombre limité de sujets pour la session 2025 du BAC, première expérience et résultats de la mise en œuvre du rôle, qui a été créé pour assurer et maintenir une haute qualité des examens du BAC.
Documents de référence	- 2024-05-D-29-fr-4 : Examinateur en chef des épreuves écrites du Baccalauréat européen

Objectif spécifique 5	**EEA : Améliorer la qualité du processus d'accréditation et d'audit**
Qui ?	**Coordinateur exécutif**

Principales étapes	- Formation des inspecteurs, des experts et des nouveaux directeurs sur les nouvelles boîtes à outils à partir de février 2025
	- Application de la nouvelle boîte à outils à partir de septembre 2025
	- L'audit est divisé en deux parties
	  ○ Partie performance avec "Inspection de l'ensemble de l'école" - aspects légers
	  ○ Partie conformité
	- Soutenir les nouvelles EEA dans le processus d'accréditation

Résultat(s) attendu(s)	➢ Une nouvelle boîte à outils testée et utilisée ➢ Des normes de qualité renforcées
Documents de référence	- 2024-08-D-9-fr-4 : L'assurance qualité dans les écoles européennes accréditées - une vue d'ensemble - 2024-08-D-10-fr-4 : Boîte à outils de pré-audit - 2024-08-D-11-fr-4 : Boîte à outils Visites d'audit et Rapport d'audit - 2024-08-D-12-fr-4 : Boîte à outils pour le plan d'action post-audit - 2024-08-D-13-fr-4 : Boîte à outils Etat d'avancement et de conformité du plan d'action 2019-12-D-12-fr-6 : Règlement sur les Écoles européennes agréées

2.1.1 Objectifs pédagogiques communs avec les écoles

2.1.1. Année scolaire 2024-2025

Priorité 1	**<u>Mise en œuvre de 8 compétences clés dans la planification pédagogique</u>**	
Qui ?	**Chefs d'unité Développement pédagogique et BAC européen**	**Les Ecoles**
Principales étapes	- Préparer des tutoriels vidéo et des documents de questions-réponses pour aider les écoles. - Contrôler les rapports d'inspection de l'ensemble de l'école.	*Les écoles ont été invitées à définir les actions qu'il reste à mettre en œuvre pour appliquer pleinement le concept à tous les niveaux et dans toutes les sections.*
Résultat(s) attendu(s)	➢ 8 compétences clés sont mises en œuvre dans la planification pédagogique des enseignants de toutes les écoles.	➢ *A définir par l'école*

Documents de référence	- Harmonisation de la planification pédagogique des écoles européennes des cycles maternel, primaire et secondaire (2023-01-D-59).	- Harmonisation de la planification pédagogique des écoles européennes dans les cycles maternel, primaire et secondaire (2023-01-D-59-fr-2) - Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie dans les écoles européennes (2018-09-D-69-fr-2) - Introduction des 8 compétences clés dans les modèles de planification pédagogique des écoles européennes (2020-01-D-61-fr-3) - Groupe de travail sur la planification harmonisée : Introduction des huit compétences clés dans la planification pédagogique des écoles européennes - Report des mesures à l'année scolaire 2022-2023 (2020-09-D-43) - Mise à jour des standards d'enseignement (2023-09-D-11-fr-4 et 2012-09-D-11-fr-4bis)

Objectif spécifique 2	**PISA pour les écoles (phase 2**	
Qui ?	**Chef de l'unité Développement pédagogique (et sous-groupe de travail PISA)**	**Les Ecoles**
Principales étapes	- Préparation d'un rapport et de conclusions à l'échelle du système. - Faciliter les échanges entre les écoles et le BSG via la communauté professionnelle en ligne. - Préparation du prochain cycle de l'enquête PISA pour les écoles.	- Mise en œuvre de plans d'action spécifiques à l'école. - Fournir au BSG les informations nécessaires à l'analyse au niveau du système

Résultat(s) attendu(s)	➢ Suivi complet du 1er cycle de PISA pour les écoles. ➢ Identification des points forts et des domaines à améliorer.	➢ Les actions spécifiques à l'école sont mises en œuvre conformément au plan *A compléter par l'école (si nécessaire)*
Documents de référence	- 2022-09-D-58-fr-2 : Test PISA pour les Ecoles européennes 2022 - Résultats et planification du suivi - 2021-04-D-8-fr-2 : Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes - 2021-01-D-47-fr-3 : Projet de test pour les écoles basé sur l'enquête PISA (PBTS)	

Objectif spécifique 3	**Mise en œuvre des recommandations restantes du rapport d'évaluation sur le soutien éducatif et mise en œuvre du plan d'action sur le soutien éducatif et l'éducation inclusive**	
Qui ?	**Coordinateur du soutien pédagogique**	**Les écoles**
Principales étapes	- Préparation d'une analyse et de conclusions à l'échelle du système. - Faciliter les échanges entre les écoles et le BSG par le biais d'un forum.	- Finaliser la mise en œuvre du plan de formation. - Sur la base des lignes directrices du BSG, étudier les moyens de faciliter la transition des élèves ayant des besoins éducatifs du primaire au secondaire. Adopter les lignes directrices existantes en conséquence
Résultat(s) attendu(s)	➢ Une évaluation externe de la mise en œuvre du plan d'action est préparée/programmée. ➢ Un forum en ligne avec tous les domaines du plan d'action et de la politique en matière de soutien éducatif et d'éducation inclusive est développé.	➢ Le plan de formation pour le soutien éducatif est mis en œuvre et appliqué. ➢ Amélioration de la transition des élèves ayant des besoins éducatifs de l'école primaire à l'école secondaire
Documents de référence	- 2023-12-D-8-fr-2 : Rapport statistique sur l'offre de soutien scolaire et d'éducation inclusive dans les écoles européennes au cours de l'année scolaire 2022-2023 - 2019-10-D-10-fr-8 : Mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'action Soutien éducatif et éducation inclusive	

	- 2018-09-D-53-fr-3 : Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la politique de soutien scolaire dans les écoles européennes.

Objectif spécifique 4	**Mise en œuvre de la politique-cadre pour le bien-être des élèves**	
Qui ?	**Coordinateur du soutien pédagogique**	**Les Ecoles**
Principales étapes	- Réactiver le GT Bien-être des élèves pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique-cadre en matière de bien-être. - Création d'une "banque de ressources" pour l'échange de bonnes pratiques	Veiller à ce que les politiques suivantes existent au niveau de l'école et reflètent les normes définies dans la politique-cadre : - Politique de protection de l'enfance - Politique de lutte contre les brimades - Politique de santé mentale - Politique de bonne conduite - Politique de lutte contre l'usage de substances psychoactives - Politique en matière de santé, de sécurité et de sûreté
Résultat(s) attendu(s)	➢ Mise en œuvre de la politique du cadre de bien-être des élèves dans les écoles.	➢ Mise en œuvre de la politique du cadre de bien-être des élèves dans les écoles.
Documents de référence	2022-04-M-3-fr-1 : Mémorandum : Décision du Conseil supérieur lors de sa réunion des 6, 7 et 8 avril 2022 concernant le "Cadre d'action pour le bien-être des élèves des Ecoles européennes" (document 2022-01-D-6-fr-2)	

2.1.2. Année scolaire 2025-2026

Objectif	**Organisation des classes comprenant des élèves AIS**

spécifique 1		
Qui ?	**Coordinateur du soutien pédagogique**	
Principales étapes	- Consultation de toutes les écoles, analyse des pratiques actuelles - Préparer une analyse des besoins - Mise à jour des lignes directrices pour les dérogations - Préparer un rapport de synthèse sur les résultats des projets pilotes (après un an d'expérimentation).	- Évaluer les pratiques - Participer à l'évaluation des besoins - Préparer la proposition à inclure dans la procédure écrite pour les dérogations - Mettre en œuvre et évaluer les projets pilotes
Résultat(s) attendu(s)	➢ Des projets pilotes ont été menés et évalués dans les écoles maternelles et primaires.	
Documents de référence	- 2022-08-D-14 -fr-7 : Proposition d'organisation des classes incluant des élèves en soutien intensif - 2021-06-D-13-fr-1 : Proposition d'évolution vers un certificat pour les élèves en progression sans promotion.	

Objectif spécifique 2	**<u>Mise en œuvre des changements récents en matière d'évaluation et d'autres exigences réglementaires</u>**	
Qui ?	**Chef d'unité Développement pédagogique**	**Les Ecoles**
Principales étapes	- Suivi et soutien et actions de formation connexes - Finaliser la politique en matière d'IA et soutenir les écoles dans sa mise en œuvre.	- Mise en œuvre de nouveaux modèles pour les rapports du cycle primaire - Mettre en œuvre les changements liés à l'évaluation sommative en S4-S6 - Développer et promouvoir une approche du développement durable à l'échelle de l'école (voir l'objectif du domaine d'action 5)

Résultat(s) attendu(s)		➢ Mise en œuvre des changements/exigences susmentionnés ➢ Développement de l'ASM pour le développement durable
Documents de référence	- 2025-01-D-59-fr-1 : Mise à jour et suivi : Mise en œuvre des nouveaux outils d'évaluation au cycle primaire - 2024-12-D-26-en-2 : Évaluation sommative pour les classes de s4 à s6 dans les écoles européennes : Modalités pédagogiques et organisationnelles (en anglais uniquement)	

3. Administration

3.1. Objectifs des différentes unités

Objectif spécifique 1	**<u>RH : Augmenter l'attractivité du système scolaire européen pour le personnel</u>**
Qui ?	**Chef d'unité RH**
Principales étapes	- Développement d'un plan de mobilité (remboursement des transports publics et des vélos) pour les enseignants qui travaillent dans le système depuis 8 ans et plus. - LrT : Reconnaissance de l'expérience professionnelle antérieure à partir de 2016 - LrT : Diminuer les frais de scolarité pour les élèves à temps partiel LrT - AAS : Révision de la colonne vertébrale unique comme prévu dans le statut des fonctionnaires - Appuyé par Staff/LrT : Réduire l'écart entre le cycle maternel/primaire et le cycle secondaire en gelant la différence. - Personnel détaché : Augmentation du détachement à 10 en cas de transfert après 5 ans - Directeurs/directeurs adjoints : Révision des modalités d'application relatives à la nomination et à l'évaluation des directeurs et des directeurs adjoints (prolongation de la durée du détachement à 12 ans)
Résultat(s) attendu(s)	➢ Approbation des mesures proposées ci-dessus par le Conseil des gouverneurs ➢ Accroître la satisfaction du personnel et attirer de nouveaux employés ➢ Entrée en vigueur progressive des mesures à partir de septembre 2025

Documents de référence	- 2025-01-D-49 : Plan de mobilité - 2025-01-D-16 : LrT - sécurité de l'emploi - 2025-01-D-80 : LrT - reconnaissance de l'expérience professionnelle - 2025-01-D-14 : LrT - Diminution des frais de scolarité - 2025-01-D-44 : Proposition – durée du détachement en cas de transfert - 2024-12-D-23 et 2024-12-D-24 : Directeurs/Directeurs adjoints : Règlements d'application concernant la nomination et l'évaluation des Directeurs et Directeurs adjoints des Ecoles européennes

Objectif spécifique 2	**RH : Simplification : Mise en place d'une plateforme RH (> 1 an)**
Qui ?	**Chefs d'unités RH (responsable du projet) et Contrôle Interne (gestionnaire du projet) et écoles pilotes (EEB III, ES Bergen, ES Munich)**
Principales étapes	- Attribuer l'appel d'offres - Poursuivre la préparation de la mise en œuvre (scanner les dossiers personnels, rassembler et harmoniser les modèles, ...). - Début de la mise en œuvre module par module dans les entités pilotes (BSG, ES Bergen, ES Ixelles, ES Munich) - Évaluer l'efficacité de l'outil et planifier sa mise en œuvre dans les autres écoles
Résultat(s) attendu(s)	➢ Choix du fournisseur de la plate-forme RH ➢ La phase pilote a démarré et progresse largement
Documents de référence	- 2023-02-D-43-fr-2 : Rapport du groupe de travail sur la simplification - Plans d'action - 2024-10-D-64-fr-2 : Mise à jour du plan d'action

Objectif spécifique 3	**<u>TIC : Remplacement de SMS</u>**
Qui ?	**Coordinateur exécutif, Secrétaire général adjoint, Chefs de l'unité Informatique et Statistiques, de l'unité Développement pédagogique, et de l'unité Baccalauréat européen**
Principales étapes	- Mise en œuvre d'une solution d'intégration de données - Modernisation de la solution de veille stratégique - Préparation de la mise en œuvre du système central d'information scolaire (SIS) en 2026 - Préparation de la mise en œuvre d'une nouvelle solution BAC prévue pour le début de l'année 2026
Résultat(s) attendu(s)	➢ Tous les travaux préparatoires sont prêts à démarrer la mise en œuvre du module SIS et du module BAC en 2026
Documents de référence	- 2023-02-D-44-fr-2 : Décision du Conseil supérieur sur le remplacement de SMS : MySchool SMS

Objectif spécifique 4	**Finances : Simplification - Mise en œuvre des mesures approuvées par le sous-groupe de travail "Budget" (> 1 an)**
Qui ?	**Chef de l'unité Comptabilité avec les chefs de cellule respectifs**

Principales étapes	- Simplification et rationalisation du processus de facturation par la mise en œuvre d'une solution SAP améliorée (projet BEI) :
	  ○ Finaliser le développement du module SAP, assurer les tests appropriés et la formation des utilisateurs clés.
	  ○ Go-life et utilisation de la nouvelle application dans toutes les écoles
	- Approvisionnement :
	  ○ Outil de gestion des marchés publics (PPMT) : Déployer la solution PPMT au sein de l'OSG et des écoles
	  ○ Renforcer l'équipe d'approvisionnement du BSG par des recrutements internes (création d'une équipe centrale

	d'approvisionnement). ○ Mener davantage de procédures de passation de marchés publics de manière centralisée au profit de toutes les écoles ou d'un certain nombre d'entre elles.
Résultat(s) attendu(s)	➢ Le module de facturation SAP est opérationnel dans toutes les écoles ➢ Le PPMT est utilisé dans toutes les écoles et la mise en place d'une équipe centrale d'achat est bien avancée
Documents de référence	- 2023-02-D-43-fr-2 : Rapport du groupe de travail sur la simplification : plans d'action - 2024-10-D-64-fr-2 : Mise à jour du plan d'action

Objectif spécifique 5	**<u>Améliorer les politiques et procédures relatives aux données financières de référence</u>**
Qui ?	**Comptable central, Chef de l'unité Contrôle Interne**
Principales étapes	- Élaborer une politique de gestion des données de référence (mémorandum, couvrant les fournisseurs, les employés et les clients). - Finaliser les documents justificatifs pour l'identification des comptes bancaires du personnel dans SAP (personnel AAS et détaché) et veiller à ce que les documents justificatifs appropriés soient toujours inclus dans SAP pour tout nouveau membre du personnel.
Résultat(s) attendu(s)	➢ Politique/mémorandum élaboré et publié. ➢ Les documents d'appui du personnel du BSG sont complets et disponibles dans SAP
Documents de référence	- s/o

Objectif spécifique 6	**<u>Développement d'un nouveau cadre de contrôle interne basé sur le cadre COSO largement reconnu</u>** (pour remplacer les normes de contrôle interne)
Qui ?	**Chef de l'unité Contrôle Interne**
Principales étapes	- Préparer et présenter au Conseil des gouverneurs une proposition de cadre de contrôle interne basé sur le COSO (en remplacement des normes de contrôle interne), y compris un plan de déploiement ; - Commencer à élaborer des modèles et une méthode d'évaluation ; - Préparer un projet pilote basé sur le nouveau cadre (phase de test).
Résultat(s) attendu(s)	➢ Approbation du nouveau cadre de contrôle interne et définition d'un plan de déploiement.
Documents de référence	- Rapport de la CCE sur les comptes 2022 : 2023-10-D-44-fr-3 - Lien vers le cadre de référence : Contrôle interne | COSO

Objectif spécifique 7	**<u>Vers un marché public plus écologique</u>**
Qui ?	**Chef d'unité Comptabilité et cellule « Achats »**
Principales étapes	- Limiter l'accès à un nombre réduit de produits, y compris une grande proportion de produits "verts" (ne plus donner accès à un catalogue complet dans nos appels d'offres). - Poursuivre la mise en place de partenariats, par exemple avec "Bruxelles environnement" ou "NBN" (Bureau de normalisation). - Continuer à inclure les questions relatives aux marchés publics écologiques dans nos sessions du "réseau des marchés publics".
Résultat(s) attendu(s)	➢ Augmentation du nombre de produits verts dans les commandes du BSG et des écoles ➢ Bénéficier d'informations et de formations sur les marchés publics écologiques ➢ Normes relatives aux marchés publics écologiques Intégrer dans nos appels d'offres

	➢ Sensibilisation accrue au BSG et aux écoles quant à l'utilité d'écologiser nos achats
Documents de référence	- Lien vers le NBN : Des connaissances fiables pour les entreprises belges et internationales - Lien vers Bruxelles environnement : Le site officiel de Bruxelles Environnement

Objectif spécifique 8	**Finalisation du processus de révision du règlement financier et des modifications connexes des autres règles et procédures financières**
Qui ?	**Comptable Central**
Principales étapes	- Analyser les réactions aux propositions de la Cour des comptes, de l'OEB et de l'IAS et proposer à la Commission et au Conseil d'administration les modifications à apporter au texte du règlement financier. - Mise à jour de la charte des tâches et responsabilités de la fonction de comptable - Publication d'un mémo actualisé sur les procédures de paiement et d'autres documents pouvant nécessiter une .
Résultat(s) attendu(s)	➢ Règlement financier approuvé par le conseil d'administration et appliqué ➢ Documents connexes mis à jour et appliqués
Documents de référence	2024-10-D-29-fr-1 : Rapport préliminaire du groupe de travail pour la révision du règlement financier

3.2. Objectifs financiers et administratifs communs

Objectif spécifique 1	**<u>Mettre en œuvre les recommandations de l'audit de la gouvernance informatique</u>**
Qui ?	**Chef de l'unité Informatique et Statistiques et directeurs d'école, directeurs adjoints chargés des finances et de l'administration et techniciens informatiques**
Principales étapes	<u>Les pratiques de soutien en matière de gouvernance informatique :</u> - Mise en œuvre et utilisation de la politique de gestion des projets informatiques - Mise en œuvre et utilisation des modèles obligatoires de gestion de projet, y compris l'approche du coût total de possession (analyse de rentabilité, charte de projet, lignes de base des avantages et matrice des parties prenantes du projet). <u>Gouvernance de la sécurité informatique :</u> - Identifier les systèmes informatiques gérés par l'école et les documenter dans un catalogue de services informatiques de l'école. - Pour chaque système informatique majeur géré par l'école, nommez un propriétaire d'entreprise. - Pour les systèmes informatiques critiques, effectuer une analyse d'impact sur l'activité. - Lancer la mise en place d'une gestion des actifs informatiques - Renforcer la sécurité des TI et de l'information dans les écoles, introduire le rôle du coordinateur de la sécurité des TI, mettre en œuvre les politiques pertinentes. <u>Gestion des risques informatiques :</u> - Évaluer les risques informatiques sur une base annuelle et présenter les résultats à la réunion du Conseil d'administration en janvier.
Résultat(s) attendu(s)	➢ Amélioration de la gestion des projets informatiques ➢ Des rôles et des responsabilités clairs pour la gestion des services informatiques, des projets informatiques et de la sécurité informatique. ➢ Gestion efficace des actifs TIC de l'école ➢ Une gestion des risques informatiques fortement améliorée ➢ Conformité avec les recommandations de l'IAS

	➢ Sécurité informatique et de l'information fortement améliorée
Documents de référence	- IAS.B1-2022-EU SCHOOLS-001 : Rapport d'audit final sur la gouvernance informatique dans les écoles européennes

Objectif spécifique 2	**Renforcer la responsabilité du GDPR et mettre en œuvre la loi européenne sur l'IA**
Qui ?	**Secrétaire Général et délégué à la protection des données (DPD), directeurs d'école et DPD locaux**
Principales étapes	Responsabilité en matière de GDPR : - Élaboration d'un plan d'action GDPR spécifique à l'école, cohérent avec le plan d'action GDPR du BSG et ses 7 principes de responsabilité. - Soutien pour remplir les obligations GDPR liées aux systèmes couramment utilisés au sein du SSE Mise en œuvre de la loi sur l'IA : - Mettre en œuvre l'Article 5 de la loi sur l'IA afin de respecter les pratiques interdites en matière d'IA d'ici le 01/02/2025. - Implication forte et intersectorielle des parties prenantes et appropriation au niveau du système et de l'école (ES et AES) - Définition d'une vision claire de l'IA pour les SSE - Préparation d'une politique claire pour comprendre les obligations, les responsabilités et les droits - Mettre en place d'une gouvernance claire pour mettre en œuvre la politique - Examen/supervision permanent(e) par un organe responsable (groupe de travail sur l'IA) - Formation du personnel responsable au sein du SSE
Résultat(s) attendu(s)	➢ Sensibilisation accrue au GDPR, amélioration de la conformité au GDPR ➢ Mise en œuvre de l'article 5 de la loi sur l'IA ➢ Mise en œuvre de la loi sur l'IA (en cours - échéance 2026)

Compte tenu de la complexité des plans, ce plan ne couvre pas les objectifs en matière de TIC. Ceux-ci sont définis dans le rapport annuel sur les TIC 2024 et le plan annuel sur les TIC 2025 (document réf. 2025-01-D-69-en-1).